

## VUARAND Thierry

---

**De:** CA3B\_Courrier  
**Envoyé:** mardi 30 novembre 2021 09:46  
**À:** VUARAND Thierry; BURTIN Martine  
**Cc:** BRUNET Adeline; du CLUZEL Virginie; Economie; LE GALL Thomas; FALCONNET Régine; Pôle ADS; GAMARRE Laura  
**Objet:** TR: Déclaration de projet entrainant mise en compatibilité du PLU de Villereversure

*Avis INAO*

### Courrier

Tel : 04 74 24 75 15  
courrier@grandbourg.fr



Suivez notre actualité sur  

 *Merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité...*

---

**De :** DUTHU Alexandra [mailto:a.duthu@inao.gouv.fr]  
**Envoyé :** mardi 30 novembre 2021 08:52  
**À :** CA3B\_Courrier <courrier@grandbourg.fr>  
**Cc :** SARRET Ambroise <A.SARRET@inao.gouv.fr>  
**Objet :** Déclaration de projet entrainant mise en compatibilité du PLU de Villereversure

Dossier suivi par Nicolas Rouxel  
Ref : JFD/BG/AB/MN/NR/21-02273

Monsieur le Président,

Bonjour,

Nous vous remercions de l'invitation à la réunion d'examen conjoint de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Villereversure pour le projet d'extension du site de production de l'entreprise « CAPS Packaging ».

Je vous prie de bien vouloir excuser cette réponse tardive, du fait d'un contretemps, et l'absence de l'INAO à cette réunion.

Vous trouverez ci-dessous les observations de l'INAO sur le projet.

La commune de Villereversure appartient à l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Comté ». Elle est également située dans les aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental français Est-Central », « Gruyère » et « Volailles de l'Ain », dans celle de l'IGP viticole « Coteaux de l'Ain » ainsi que dans celles des IG (Indication Géographique) spiritueuses « Fine du Bugey » et « Marc du Bugey ».

Il est à noter que quatre exploitations engagées dans la filière AOP « Comté » ont leur siège d'exploitation sur la commune.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Villereversure prévoit

- La suppression du classement d'une haie remarquable en Espace Boisé Classé pour un linéaire de 80 m.
- La création d'accès individuels depuis la zone d'activité vers la RD 42, au lieu d'une voirie prévue dans le PLU.
- L'évolution des règlements écrit et graphique pour permettre leur compatibilité avec un éventuel futur classement de CAPS en ICPE.

L'espace concerné par l'extension de l'entreprise est identifié comme destiné à la zone d'activité intercommunale du Souchet (Ux et 1Aux) mais est encore exploité en prairie à ce jour. La surface agricole s'en trouvera par conséquent réduite ainsi que le potentiel de production en AOP « Comté ».

La superficie nécessaire à l'entreprise n'apparaît pas toujours de manière cohérente dans la notice.

Afin de préserver au maximum l'agriculture, et en particulier l'agriculture sous signe de qualité, il est essentiel d'évaluer au plus juste les besoins de développement.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Cordialement,

**Alexandra Duthu**

Technicienne territoriale  
Institut National de l'Origine et de la qualité  
Délégation territoriale Centre-Est  
37 boulevard Henri Dunant CS 80140 - 71040 MACON Cedex  
Tél : 03.85.21.97.95

[a.duthu@inao.gouv.fr](mailto:a.duthu@inao.gouv.fr)



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

